

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 7 Mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 28 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, tout en respectant les distances demandées dans le cadre du coronavirus, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

Mesdames, Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT, Guillaume TAILLANDIER, Benjamin METIVIER

Pouvoir : Martine DUPUIS a donné pouvoir de décision et de signature à Roger DAGHER

Absente non excusée : Laurence CIESLOK

Secrétaire de séance : Roger PORTMANN

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Roger DAGHER, maire a demandé de supprimer à l'ordre du jour : vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat pour le budget de la commune et vote de l'affectation du résultat pour le budget du lotissement.

.

Ordre du Jour :

Site Emploi Territorial :

Au-paravent, le centre de Gestion du Cher encadrerait les secrétaires de mairie lors des démarches pour une embauche d'un salarié assurant ainsi toute nouvelle modification. Aujourd'hui 2 solutions sont proposées : 1°) Soit chaque secrétaire devient autonome et effectue les démarches via le site Emploi territorial avec une formation payante à l'appui,

2°) soit le Centre de Gestion Territorial prend en charge ces démarches moyennant une participation financière de 20€ par dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi, à l'unanimité l'option 2 pour un an, car il considère qu'il n'y a pas beaucoup d'embauches sur la commune de Bruère Allichamps. Il donne pouvoir à Monsieur Le Maire de signer la convention correspondante.

Vente Maison Beaulieu :

Depuis le décès de M. BEAULIEU, sa maison située 24 rue George Sand est en ruine. Les services des Domaines avaient émis l'idée de la céder à la commune de Bruère Allichamps pour l'euro symbolique en 2016. L'affaire n'a pas été suivie par les domaines depuis cette date.

Tout récemment, le 22 février dernier, Mme Claire JAMET, contrôleur des finances publiques au service Pôle Régional de Gestion des Patrimoines Privés demande à la municipalité si elle est toujours intéressée par ce bien. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette proposition car selon lui, les conditions de démolition seraient trop imposantes. D'autre part, un courrier sera envoyé aux services des domaines pour leur signifier la mise en garde de mise en péril de ce bâtiment.

Tarifs salle des fêtes :

Le conseil municipal a établi les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes qui n'ont pas été augmentés pour les Bruérois. Ces nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1^{er} avril 2022 et ne concernent pas les réservations effectuées avant le 31 Mars 2022.

Type de réservation		Commune de Bruère-Allichamps (en €)	Hors commune (en €)	Caution
Réunion		0	100	500 €
Vin d'honneur		70	140	
Marché divers		90 (1 jour)	140 (1 jour)	
		130 (2 jours)	220 (2 jours)	
Belote - Thé dansant		110	160	
Rifles	1 jour	Gratuit dans le cadre de la 1ère location sinon 110	170	
	2 jours	Gratuit dans le cadre de la 1ère location sinon 160	220	
Repas (mariage, anniversaire, etc)	1 jour	160	250	
	2 jours	200	330	
Repas dansant organisé par les associations		200	340	
Expositions diverses		Gratuit 1 journée dans le cadre de la 1ère location sinon:	220 (1 jour)	
		160 (1 jour)	270 (2 jours)	
		260 (de 2 à 7 jours)	420 (de 3 à 7 jours)	
		+ 15 €/jour (au-delà de 7 jours)	+ 20 €/jour (au-delà de 7 jours)	

Achat Parcelles de terrain :

Les héritiers de M. René AUPY par l'intermédiaire de Maître VIGNANCOUR propose à la commune de Bruère Allichamps, la vente de 3 parcelles de terrain cadastrées AC 182/186/188 pour une superficie totale de 1842M², pour la somme de 2000€. Après avoir posé le « Pour et le Contre », le conseil municipal refuse à l'unanimité cette proposition.

Lotissement :

Vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roger PORTMANN, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Roger DAGHER, maire de la commune de Bruère-Allichamps, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Voté et arrêté les résultats définitifs tels que définis ci-après et qui ont été adoptés à l'unanimité moins la voix de Monsieur Le Maire, sorti au moment du vote :

Section investissement : -100 015.59 €

Section de fonctionnement : + 90 888.43 €

Vote du compte de gestion :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget du Lotissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Subventions pour l'année 2022 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions 2022 selon le tableau suivant pour un total de 2450€ pour les associations. Le CCAS étant maintenant inclus dans le budget de la commune n'a plus lieu de recevoir de subvention. Le conseil municipal a octroyé une subvention exceptionnelle à l'association Urgence Maltraitance Animal qui a récupéré un âne sur le territoire de Bruère Allichamps

Organismes	Subventions 2021
Bambins de la colonne	500
Team Carpiste	300
Pétanque Bruéroise	600
Les Frétilants	200
Coopérative scolaire	200
Club photo	0
Croix rouge	50
Les restos du Cœur	150
Berry music	200
Moto Verte DREVANT	200
UMA (urgence maltraitance animal)	50

Ces subventions ne seront accordées que si les associations présentent un bilan financier de 2021 et d'activités pour 2022.

Taxes locales 2022 :

Monsieur Le Maire a présenté les taux qui ont été votés les années passées. Le conseil municipal, propose à l'unanimité moins une voix, de ne pas augmenter ces taxes locales qui seront donc comme suit pour établir le budget 2022 :

Taxe Foncière (non bâti) : 40.23% Taxe foncière : 16.81%
CFE : 22.96%

Permanences électorales :

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochains. M. Le Maire a demandé les disponibilités de chacun afin d'établir les permanences pour ces 2 journées. (Voir tableau ci-joint).

Tranches horaires	Dimanche 10 avril 2022	Dimanche 24 avril 2022
8h-12h	Roger DAGHER Guillaume TAILLANDIER	Guy AUPETIT /Guillaume TAILLANDIER Roger PORTMANN Jean-Pierre POUX
12-15h	Roger PORTMANN Véronique BALLERAT Patricia MANTELET	Roger DAGHER Maëlle LE MOIGN Guy AUPETIT
15-18h	Martine DUPUIS Maryse LALLIER Benjamin METIVIER	Martine DUPUIS Maryse LALLIER Benjamin METIVIER

Départ de Maëlle LE MOIGN à 20h30.

Devis :

Afin de préparer au mieux le prochain budget et suite aux différents devis présentés par Monsieur Le Maire, le conseil municipal accepte

* le devis de la scierie Brunet pour l'achat de bois qui servira à réaliser une 2^{ème} table de pique-nique pour la somme de 211.58€. Le bois pour la première table est offert par la scierie BRUNET. Ces tables seront installées au camping.

* Le devis pour la réalisation de ce mobilier qui sera effectué par la menuiserie Laurent DUTHOU pour la somme de 1404.00€ TTC

*Le conseil municipal met en instance le devis de la SARL TOURNET SINAY, concernant la mise en conformité du local de stockage de la salle des fêtes. D'autres devis seront demandés pour comparaison.

*Concernant l'épareuse qui a été cassée lors de son utilisation, l'assurance Allianz a fait venir un expert pour un éventuel remboursement. Ce dernier n'a pas donné un avis favorable pour une indemnisation. Philippe DUBOIS assurance ALLIANZ a demandé une contre-expertise qui a donné le même avis pour le motif suivant : cet appareil n'est pas adapté aux besoins de la commune. En effet, la puissance de ce modèle choisi par l'ancienne municipalité n'est pas assez forte pour l'élagage des haies. 2 solutions qui sont à la charge de la commune se présentent :

1°) achat d'une nouvelle épareuse adaptée aux besoins pour la somme restante à payer de 17500€ reprise comprise

2°) réparation de cette même épareuse pour la somme de 4371€ TTC sachant qu'elle ne sera de nouveau pas prise en indemnisation par l'assurance en cas de nouvelle casse.

Le conseil municipal choisi l'option par 6 voix pour la réparation contre 4 voix pour un nouvel achat plus performant.

Divers et tour de table :

L'acte de vente a été signé par la Scierie Brunet et la commune de Bruère Allichamps concernant le terrain de football.

Cette dernière souhaite acheter différents terrains afin de recréer une mini forêt ou un arborétum.

Une collecte en faveur de l'UKRAINE et de la MOLDAVIE sera organisée le vendredi 18 mars 2022. Un appel à la population sera fait dans la semaine.

Parcours de santé : un inventaire du parcours de santé a été fait par Martine DUPUIS et Patricia MANTELET, conseillères municipales. Il en ressort qu'il y a quelques réparations à effectuer et à refaire un peu de peinture afin de donner « un coup de neuf ».

Guy AUPETIT a donné le compte rendu du syndicat d'eau où il en ressort qu'un versement émis par erreur de 90 000€ est à rembourser dans l'année 2022.

L'élagage des platanes est en cours et le broyage du bois se fera dans les mois à venir.

Guillaume TAILLANDIER a donné le compte rendu de l'entrevue avec M. LORY de l'ONF où il a été retracé notamment qu'un des affouagistes n'avait pas encore retiré le bois qu'il a coupé. Un courrier lui sera fait dans ce sens.

Il a été demandé à 2 reprises que le marché du dimanche matin soit jumelé avec la brocante organisée par le comité des fêtes et par celle organisée par l'association TEAM CARPISTE, en juillet.

Le marché du 3 avril 2022 sera animé par l'union musicale de Saint-Amand Montrond vers 11h.

Prochain conseil municipal le 7 avril 2022 s'il est possible de présenter le budget.

Fin de séance à 22h.